

(Remplir cette partie à l'aide de la notice)

Concours / Examen : FCE

Section/S spécialité/Série : R0000

Epreuve : 102

Matière : 0468

Session : 2014

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE FACE AU VIEILLESSEMENT

Problème universel et intemporel, le désespoir de la vieillesse, la "solitude éternelle" dont parle Barthes est aujourd'hui la préoccupation des politiques publiques françaises. Confronté au vieillissement de sa population le pays doit adapter les mesures législatives mais aussi envisager de nouvelles perspectives philosophiques, sociologiques et scientifiques = adapter la société aux nouvelles structures démographiques et permettre l'émergence d'une prise en charge éthique des populations les plus âgées. Pour Roger Mèhl vieillir c'est "comprendre la précieuse précaireté de notre existence", accepter la mort mais aussi accepter de ne pas être "utile" à la société, d'être malade, ou d'être dépendant. Réfléchir et penser le problème du vieillissement c'est mettre en perspective des réflexions individuelles, une expérience vécue, et la prise en charge par l'état - providence d'une population à grande échelle. Confronté ainsi un service à la personne fondamentale des questions existentielles la philosophie est ainsi essentielle à la réflexion pour répondre, à l'impossible : peut-on penser la mort et la dégradation du corps ? et quel rôle la société peut-elle avoir dans cette problématique fondamentale ?

Ainsi comment les intellectuels, les spécialistes et les politiques publiques s'adaptent-ils au vieillissement de la population française ?

Penser le vieillissement, c'est d'abord examiner

ses manifestations contemporaines, par ensuite en étudier les acteurs qui tentent de s'y adapter

Le vieillissement de la population française est avant tout un enjeu contemporain = une situation de fait qui pose un certain nombre de problèmes

Le vieillissement est la conséquence de trois facteurs. L'arrivée à la retraite des générations du baby-boom, la transition démographique ^{et} l'augmentation de la longévité des français et une croissance forte et continue des classes d'âge les plus élevées (Loi du 28 DÉCEMBRE 2015 Relative à l'Adaptation de la Société au Vieillessement) et les facteurs technologiques permettant une meilleure espérance de vie (ALBERT). L'INSEE prévoit ainsi une augmentation de 10,4 millions de personnes âgées entre 2007 et 2060. Concrètement, une personne sur trois aura plus de 60 ans en 2060 (BEAUPRIN et CHARDON). L'état parle alors de "révolution de l'âge", signe de progrès pour la société et porteuse de connaissance (Loi du 28 DÉCEMBRE 2015). Mais ce processus, comme le rappelle François-Albert, n'est pas une exception française et s'applique à l'ensemble des pays de l'OCDE, conséquence donc du développement des pays du Nord ces dernières années.

Ces conséquences de ce vieillissement sont multiples. Elles sont d'abord d'ordre économique avec la création d'un "ratio de dépendance économique" : on comptera 118 personnes âgées pour 100 actifs en 2035 (BEAUPRIN et CHARDON). Cette question pose inévitablement le "problème" sur les marchés des capitaux, le marché du travail, et sur la conduite des politiques économiques (ALBERT). Mais ce sont surtout des questions éthiques et philosophiques qui sont posées : comment gérer cette

"solidité éternelle" (BARDESSAIRE). Philosophiquement, elle passe par trois concepts : l'expérience, la sagesse et la générosité. Pour Roger Mèhl, "l'homme d'âge doit être utile à la société". Son expérience doit profiter à l'état créateur de la Cité et jouir par un rôle "d'aysteer" plutôt que "d'entraîner" (Ibid). Sociologiquement c'est le problème de la retraite qui est posé - la perte du statut social, la privation du rôle instrumental à la vie collective et la disparition des groupes de sociabilité. La tendance contemporaine envisage la retraite comme un moment "d'épanouissement personnel" et de "reorganisation de l'existence" avant le placement en structure spécialisée, un véritable "défi pour l'identité" (CARADET).

Pour envisager cet enjeu contemporain il convient d'évoquer les politiques mises en place par les sociétés du passé pour ensuite étudier ses acteurs contemporains actuels.

A la vision déterministe de l'indigence du XIX^e siècle symbolisée par une médecine impuissante a succédé les premières tentatives de prise de la vieillesse avec le renouveau philosophique du fatalisme et la mise en place des premiers services géniatrics par le professeur Charcot en 1861. Mais c'est dans la première moitié du XX^e siècle qu'a lieu le bouleversement majeur = de "sénilité" les pouvoirs publics passent à "sénescence". La pathologie laisse place à la physiologie. La vieillesse est décloisonnée, vieillir est un processus qui commence à 20 ans et les psychologues contemporains insistent sur le fait qu'il n'existe pas de processus de vieillissement de la conscience (ARBUZ). Malgré cette révolution des consciences persiste un tabou = "la conspiration du silence" persiste dans les années 1970 quand Simone de Beauvoir tente de publier une étude de la vieillesse (DE TAMBOR). Ce malaise est aujourd'hui levé par les différentes politiques publiques mises en place.

La ville est le premier échelon territorial à développer ces politiques : "vieillir est d'abord un enjeu urbain" (GROUPE). L'enjeu réside dans la proximité, à petite échelle c'est bien la ville qui prend en charge

les populations, à dimension humaine, à l'image du Centre communal d'action social (Ibid). Néanmoins, c'est le département, suite à la décentralisation, qui a hérité des principales compétences en terme de prise en charge des plans gérontologiques développés dans les années 1980 confirmés par la loi de 2001 qui renforce le conseil général dans ces actions relevant "le choix de confier au département le rôle majeur des politiques d'action et d'aide sociale" (Géorgy 8) L'état, enfin, par la création des EPA en 2004 adaptés au services à domicile en 2011 a assuré l'accompagnement de cette prise en charge. La Charte de 2007 aux compétences normatives fonde quatre missions à grande échelle pour les personnes âgées : la liberté, la protection, l'information et l'accès aux soins (FONDATION NATIONALE DE GERONTOLOGIE). La loi de 2015, plus vague, a visées purement déclaratives insiste sur l'anticipation, l'adaptation et l'accompagnement dans l'objectif de "promouvoir une vision positive de l'âge" (Loi du 27 DÉCEMBRE 2015). D'autres pistes sont néanmoins proposées comme l'intégration des acteurs du logement, des transports et de la culture aux problèmes (Ibid) ou l'adaptation des marchés financiers à ces mêmes enjeux (Alboix).

Le vieillissement de la population française pose aujourd'hui un certain nombre de questions : démographiques, philosophiques, sociologiques, scientifiques et politiques. Si la perception de la vieillesse a évolué au cours de l'histoire, il semble aujourd'hui qu'elle soit mieux acceptée, les tabous sont levés. Persiste malgré tout la question des acteurs et du rôle inculqué à chacun. La prise en charge d'un problème tel que celui-ci ne peut se faire sans une solide coopération des politiques publiques à différentes échelles. Si le débat philosophique ne peut être levé, sa prise en compte politique ne peut qu'évoluer.